

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIS
COMPTE-RENDU DU VENDREDI 27 JANVIER 2017**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016 : UNANIMITÉ

DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES.

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire et conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il convient de procéder au renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui comprend au moins un représentant choisi au sein de chaque Conseil Municipal.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de désigner :

M. Yvan MENAGER

M. Yves DANIEL

VERSEMENT ANTICIPÉ SUBVENTION À L'ASSOCIATION PÉRISCOLAIRE « LES MOUSSAIS »

La modification récente de l'intercommunalité a transféré à la commune la compétence accueil périscolaire et par conséquent le versement de la subvention à l'association communale « Les Moussais ». Afin de permettre à l'association de faire face aux échéances de charges liées à l'emploi du personnel, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les modalités de versement suivantes :

- Avance de 25 % du montant de la subvention perçue par l'association en N-1, versé au cours du premier trimestre de l'année N.
- Vote du montant de la subvention de l'année N, inscription au Budget Primitif
- Versement du solde de la subvention au plus tard le 31/10.
- Autorisent le Député-maire à signer tous documents et à prendre toutes décisions relatives à l'exécution de la présente délibération.

TRANSFERT DE DROIT: COMPÉTENCE PLU À L'INTERCOMMUNALITÉ

La compétence PLU est transférée de droit à la nouvelle intercommunalité Châteaubriant/Derval. Toutefois, et comme cela était inscrit dans les statuts, les communes ont le pouvoir de s'y opposer dès lors qu'au moins 25 % d'entre elles, représentant au moins 20 % de la population délibèrent à cet effet en conseil municipal avant le 27 mars 2017.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne s'opposent pas au transfert de la compétence PLU à la nouvelle intercommunalité.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SAFER

Le Député-maire rappelle les termes de la délibération du 3 décembre 2010, concernant la signature avec la SAFER d'une convention de mise à disposition de terrains. Ces terrains sont mis en location par bail entre la SAFER et Madame COUSINEAU. Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident du renouvellement de la convention.

EXTENSION DE L'ÉCOLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin de permettre la réalisation de ce projet, la Commune de Mouais sollicite les subventions suivantes :

Le montant prévisionnel de cette opération est de 441 000 H.T.

Le plan de financement prévisionnel :

Structure	Pourcentage financement	Montant en euros
DETR	27.78% (extension seule : 35% de 406 875 €)	122 500
Fonds régional de développement des communes	10%	44100
Département	41.52%	183 094
Commune	20.70%	91 306

INDEMNITÉS DE STAGE

La mairie à accueilli Mademoiselle Clémence SAUDRAIS dans le cadre d'un stage scolaire, du 3 janvier au 27 janvier 2017.

M. le Député-maire propose d'accorder une indemnité à Mademoiselle SAUDRAIS.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accorder une indemnité d'un montant de 400 euros.